



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL COMPOSÉ DES COMMUNES DE CLICHY-SOUS-BOIS, COUBRON, GAGNY, GOURNAY-SUR-MARNE, LE RAINCY, LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, LIVRY-GARGAN, MONFERMEIL, NEUILLY-PLAISANCE, NEUILLY-SUR-MARNE, NOisy-LE-GRAND, ROSNY-SOUS-BOIS, VAUJOURS, VILLEMOMBLE

DECISION PORTANT SIGNATURE DE L'AVENANT 1 AU MARCHÉ RELATIF A LA GESTION DE L'INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE DE LA CACM

Administration Générale - Décision 2016-31

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la décision n° 2015-50 approuvant le marché M2016001 relatif à la gestion de l'infrastructure informatique de la CACM,

Considérant la nécessité de corriger un problème technique ayant impacté l'article 6 de l'acte d'engagement (Co traitants et sous-traitants),

Considérant la nécessité de remplacer le bordereau des prix (annexe de l'acte d'engagement) du fait de montants erronés,

Vu l'avenant 1 au marché,

DECIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant 1 tel qu'annexé à la présente décision.

Article 2 : Les autres clauses et conditions du contrat restent inchangées.

Article 3 : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil du Territoire

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des Délibérations.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Montfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Fait à Noisy-le-Grand, le 13 JUIL. 2016

Le Président,

Michel TEULET



Le Président soussigné certifie
le caractère exécutoire
du présent acte reçu en
Préfecture le 13 JUIL. 2016
Affiché - Notifié le
Président,
Michel TEULET